



Victime de racisme à l'école

Par **Kazar971**, le **18/10/2012** à **22:39**

Bonjour,
Quelle recours ai-je contre des parents d'un enfant de 6 ans qui a tenu des propos racistes envers ma petite de 6 ans elle aussi?
Merci de votre réponse

Par **citoyenalpha**, le **19/10/2012** à **07:53**

Bonjour
vous devez au préalable prendre rendez vous avec le directeur de l'école afin de l'informer de la situation. Les parents peuvent aussi ne pas être au courant des faits.
Les enfants sont irresponsables pénalement. Il convient avant toute punition d'avoir une action éducative.
A votre enfant il faudra lui apprendre à informer le professeur ou surveillant présent au moment des faits dès qu'il est victime de violences verbales ou physiques
A défaut de réaction il devra vous prévenir afin que vous preniez le relais auprès du directeur voir du recteur en cas d'inaction de ce dernier.
En cas de réitération des propos exigez la convocation des parents en votre présence.
Vous pouvez aussi lui apprendre que tenir des propos racistes ou injurieux est illégal et sanctionner sévèrement par la loi.
Que toutefois c'est aussi une preuve d'un manque de culture, de bêtise, de connaissance. Alors même qu'il doit prévenir un membre de l'établissement il ne faut pas qu'il se sente blessé car l'auteur ne mérite pas qu'on s'attarde sur lui et de perdre son temps précieux.
L'indifférence est le plus grand des mépris.
Restant à votre disposition.

Par **Kazar971**, le **19/10/2012** à **21:50**

Merci beaucoup pour votre retour.
Je vais appliquer vos conseils.
cdt